

ÉTAT-NATION ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ARABE : VERS UN NOUVEL ESPACE RÉGIONAL

Larbi JAIDI

Un des traits marquants des Etats-Nations arabes est la vulnérabilité de leur économie face à la contrainte externe induite par la dynamique du système de l'économie mondiale. L'échec des pratiques de l'Etat dans ses fonctions de régulation est à l'origine de l'incohérence des systèmes productifs arabes. Incohérence accentuée par les effets déstabilisants du phénomène de transnationalisation. Aussi, le choix de l'espace de développement devient crucial pour l'avenir des économies arabes. L'espace régional peut-il être le lieu de conquête d'une autonomie collective et d'une maîtrise de la production des formations nationales ?

I. – LA VULNÉRABILITÉ DES ÉTATS-NATIONS ARABES

Entre les nations arabes et leurs systèmes productifs les articulations sont contradictoires. Cela découle de l'inadaptation des politiques de régulation au mode d'accumulation et des effets de la transnationalisation sur ces économies.

I.1. – L'INADAPTATION DES POLITIQUES DE RÉGULATION

La substitution progressive des importations a été le trait dominant du régime d'accumulation de plusieurs pays arabes : Maroc, Tunisie, Jordanie.

Dans ce régime le centre de gravité de l'accumulation s'oriente vers le marché intérieur en profitant de la demande pré-existante. L'Etat participe directement à ce processus. Dans une première phase, centrée sur la production de biens de consommation, l'industrialisation se développe à un rythme accéléré. Toutefois, au fur et à mesure que la substitution se diversifie et franchit les étapes faciles, son rythme semble se ralentir jusqu'à tendre vers un épuisement relatif engendré par des insuffisances structurelles.

Dans ce régime, l'endogénéité de l'accumulation n'est que relative, car de multiples facteurs d'extraversion apparaissent : modèle de consommation, technologie utilisée etc. D'une façon générale, les blocages de ce régime tiennent à l'insertion asymétrique dans le marché international, à la difficulté

de mobiliser un excédent investissable et à la faible absorption de la population active dans le rapport salarial(1).

La régulation étatique de ce régime d'accumulation s'est révélée inadaptée pour assurer la dynamique de la croissance. Les principaux traits de cette régulation ont été les suivants :

- Le système de surprotection régi par l'Etat a diminué sensiblement toute concurrence sur le marché domestique tout en renforçant une structure productive fortement oligopolistique.

- Les options pour une détermination rigide des taux de change ont diminué la compétitivité des exportations tout en stimulant la demande d'importation créatrice de déséquilibres commerciaux.

- Le contrôle administratif des prix destiné à soutenir la demande et favoriser la reproduction de la force de travail a induit un gonflement des dépenses budgétaires et une détérioration de la rentabilité des entreprises.

- La politique monétaire subissait les contre-coups de la situation budgétaire, le déficit du trésor conduisant à une gestion restrictive du crédit au détriment du financement productif.

La permanence des déséquilibres économiques fut sanctionnée par une crise révélatrice de l'incohérence entre la régulation étatique et le processus d'accumulation.

Dans les pays à régime d'accumulation autocentré : Algérie, Syrie, Irak, Egypte d'avant l'Infitah, la libération vis à vis de la division internationale du travail était l'objectif de la politique de développement. L'Etat apparaissait alors comme le centre d'impulsion d'une industrialisation profonde visant la mise en place de filières intégrées. L'extension du secteur public industriel devait fournir les bases objectives d'une autonomisation accrue du processus d'accumulation.

Cette stratégie a cependant révélé ses propres limites. D'une part la construction d'industries lourdes surdimensionnées intervenait dans un contexte de surcapacité généralisée au niveau mondial. D'autre part, la contribution très forte de ce type d'investissement à la montée de l'endettement externe a conduit à remettre en cause un tel régime d'accumulation. Enfin, l'endogénéité recherchée s'est montrée toute relative, les articulations du système productif étant loin de se concrétiser.

Acteur important du régime d'accumulation, l'Etat a aussi cherché à définir un mode de régulation spécifique. Les mécanismes d'accumulation ont été contrôlés par un système de planification, les objectifs et l'organisation du tissu économique local s'accomplissant dans le cadre de plans nationaux pluri-annuels.

La planification entendait bouleverser à long terme les structures productives mais aussi maîtriser les divers instruments de la politique écono-

(1) Courlet (C.), "Accumulation du capital et industrialisations différentes dans le Tiers-Monde". Séminaire d'Economie du développement, année 1986-87. Université des Sciences sociales de Grenoble. IREP. Doc. ronéotypé, p. 82.

mique pour mieux infléchir l'endogénéité de l'accumulation. D'où le contrôle du commerce extérieur par un monopole public, l'établissement d'un cadre et de procédures tarifaires lourds, l'instauration d'une réglementation de change rigide en vue d'une gestion autonome de la monnaie et du crédit. Le financement des investissements publics était assuré dans des proportions centralement déterminées au moyen de prêts et de crédits accordés par un secteur bancaire contrôlé par l'Etat(2).

Ce mode de régulation étatique a buté principalement sur la contrainte financière. Le coefficient d'exportation considérable de ces économies a limité la capacité du système de planification à conduire l'économie dans un sentier de croissance stable. Les sources de financement des plans étaient fortement dépendantes des marchés extérieurs. Quand les recettes d'exportation sont devenues insuffisantes pour financer le taux d'investissement retenu par le planificateur, elles ont été complétées par des ressources extérieures.

Par ailleurs, l'industrialisation volontariste, fondée sur l'offre des biens intermédiaires et d'équipement, a conduit à compromettre la stratégie de développement par la pression d'une demande satisfaite par les importations. Ainsi, le mode de régulation n'a pu engendrer un système productif auto-centré en déconnexion avec le marché mondial.

Dans les pays à régime d'accumulation fondé sur la rente pétrolière (essentiellement les pays arabes du Golfe et la Libye), l'Etat a joué un rôle fondamental dans le circuit économique. Il est créateur d'infrastructure et responsable de la mise en place des conditions nécessaires au fonctionnement efficace du système productif. Il est en second lieu entrepreneur et possède la majorité des grandes unités de production. Il est enfin, agent redistributeur de revenus par l'emploi et les diverses formes de subventions(3).

Le gonflement des recettes pétrolières a conduit l'Etat à intensifier l'investissement pour diversifier les structures de l'économie. Mais les contraintes de la faible capacité d'absorption de la main d'oeuvre et de la rareté des ressources naturelles ont limité la transformation de la richesse en capital productif. L'exemple des pays du Golfe et de la Libye a montré que le développement ne pouvait pas se réduire à un processus technico-économique comme il a mis en évidence les ambiguïtés d'un régime d'accumulation dans le cadre d'un espace restreint(4).

Dominés largement par la rente pétrolière, les pays du Golfe avaient une pratique étatique de régulation simple. Son premier trait marquant est le rôle joué par les dépenses publiques et le budget de l'Etat dans la circulation des revenus extérieurs. Le deuxième trait de la régulation est l'influence de la rente sur la situation monétaire; le rythme de variation des revenus extérieurs détermine la croissance de la monnaie et de la quasi-

(2) Michalet (Ch. A.), *Le défi du développement indépendant*. Editions Rochevignes, p. 45.

(3) Chatelus (M.), "Revenus pétroliers et développement : leçons de l'expérience du monde arabe". *Tiers-Monde*, n° 107, juillet 86, p. 660.

(4) De Bernis (G.D.), "Revenus pétroliers et choix d'espace de développement". *Monde en développement*, n° 8, 1974, p. 73.

monnaie. La bancarisation de l'économie est caractérisée par une forte préférence pour les liquidités; la tendance à la constitution de réserves en devises par les agents privés conduit à une fuite devant la monnaie nationale. La politique monétaire dans ces pays apparaît donc, comme un sous-produit de la politique budgétaire, l'offre de monnaie n'étant pas fondamentalement du ressort du système bancaire. Enfin, la politique commerciale est très largement ouverte en raison de la nécessité d'alimenter le marché national en produits que le système productif local ne peut fournir(5).

Dans ce mode de régulation, il apparaît que les ressources budgétaires sont le principal instrument d'intervention de l'Etat et elles dépendent en fait de décisions que la puissance publique ne contrôle que peu ou pas du tout.

Dans le régime d'accumulation de type primaire que l'on rencontre dans les pays arabes les moins avancés (Mauritanie, Somalie, les deux Yemen) il convient de remarquer que la prédominance écrasante des activités primaires tend à engendrer et à reproduire l'extraversion économique.

Le fait que l'accumulation soit centrée sur ce type d'activité induit une incapacité à modifier les rapports avec les économies dominantes. Ce régime d'accumulation ressent très durement l'impact de la contrainte externe qui se reflète dans les fluctuations des cours des matières premières.

Le mode de régulation économique se déroule selon une séquence bien particulière : la détérioration de la situation budgétaire incite l'Etat à recourir à des emprunts auprès de l'Institut d'émission pour financer le déficit du Trésor. La dégradation des finances publiques est le principal facteur de l'évolution de la création monétaire. Le mécanisme engendre des hausses des prix intérieurs que l'Etat tente de juguler par la pratique du contrôle des prix. Des biais économiques sont ainsi créés dans l'affectation des ressources, provoquant une surévaluation du taux de change.

La capacité de régulation de l'ensemble de l'économie se trouve ainsi entravée, la puissance publique ne pouvant plus jouer un rôle progressif dans la promotion du développement(6).

Ainsi, il apparaît que quelque soit le régime d'accumulation poursuivi par les pays arabes, les puissances publiques ont été dans l'incapacité de réguler la dynamique de la croissance économique. Les défaillances des fonctions de l'Etat dans ce domaine sont à l'origine de la vulnérabilité de leur économie face à la contrainte extérieure.

(5) Sid Ahmed (A.), "Monnaie, prix, change et développement : le cas des économies exportatrices de pétrole du Tiers-Monde. *Monde en développement*, n° 56, 1986, p. 65.

(6) Franco (R.), "Mauritanie : récession et reprise de l'activité économique", *Bulletin du FMI*, 26 mai 1980, p. 149.

Gray (C.), "Somalie : quantitative analysis of incentives and disincentives for expansion of industrial output and employment". July 1985, HIID, Cambridge, Massachusetts, p. 104.

I.2. - L'IMPACT DE LA TRANSNATIONALISATION SUR LES ÉCONOMIES ARABES

A la différence de la notion de division internationale du travail définie comme simple répartition des activités entre pays, la transnationalisation fait référence aux conditions internationales de production, d'échange et de financement. Elle implique aussi une reconsidération du rôle des Etats comme acteurs souverains dans la sphère internationale(7).

Dans le domaine des échanges, la transnationalisation des économies arabes apparaît nettement dans le degré d'ouverture de leur économie. Ce degré est passé de l'indice 50 en 1970 à l'indice 84 en 1982. Certes le degré d'ouverture élevé n'est pas nécessairement significatif d'une dépendance, mais dans le cas du monde arabe, il est source d'une vulnérabilité économique surtout qu'il s'accompagne d'une forte concentration des exportations et d'une diversification des importations (cf. tableau 1).

Globalement, depuis la crise, la propension à exporter des pays arabes a eu tendance à se réduire, alors que leur propension à importer est restée stable. Le début de la décennie 1980 a été marqué par une accentuation des déséquilibres extérieurs pour la plupart de ces pays. Dans l'ensemble la transnationalisation des échanges a eu des effets différents selon la situation de chaque groupe de pays. Elle s'est traduite par une marginalisation des

Tableau 1
Données sur le commerce extérieur arabe (1981)

Pays	Degré d'ouverture	Nombre de produits exportés	Degré de diversification	Degré de concentration
Algérie	53	76	0,831	0,652
Arabie Saoudite	101	22	0,916	0,837
Bahreïn	188	81	0,763	0,544
Egypte	41	87	0,784	0,442
Emirats Arabes Unis	93	26	0,934	0,961
Irak	92	43	0,919	0,938
Jordanie	105	23	0,851	0,374
Koweït	108	101	0,880	0,788
Liban	116	116	0,601	0,118
Libye	103	4	0,946	0,996
Maroc	45	84	0,816	0,292
Mauritanie	74	14	0,902	0,864
Oman	96	4	0,942	0,996
Qatar	86	1	0,947	1,000
Somalie	25	16	0,907	0,574
Soudan	28	19	0,949	0,639
Syrie	42	80	0,779	0,401
Tunisie	69	70	0,754	0,260
Yemen du Nord	50	7	0,963	0,563
Yemen du Sud	257	-	-	-

Source : Al Mustaqbal Al Arabi, n° 91, 1986, op. cit.

(7) Mollard (A.), "Internationalisation : introduction générale pour une problématique commune". Cahiers ISMEA, novembre 1982, p. 1261.

pays arabes les moins avancés dans le commerce international alors que les pays pétroliers ont eu tendance à davantage s'intégrer. Quant aux pays à revenu intermédiaire leur position ne s'est pas fondamentalement modifiée(8).

Dans le domaine de la production, les formes de la transnationalisation ont été aussi très différentes selon les régimes d'accumulation poursuivis. Dans les pays qui ont opté pour des politiques de substitution des importations et/ou de promotion des exportations, la transnationalisation a opéré par la délocalisation de certaines activités vers ces pays et par la pratique de la sous-traitance induites par l'implantation de filiales étrangères ou la création de joint-ventures.

L'autre forme de transnationalisation rencontrée dans les pays arabes ayant choisi un régime d'accumulation autocentré s'est manifestée essentiellement par une action sur les conditions de production, le processus étant médiatisé par le vecteur technologique. Les diverses pratiques de transfert de technologie par les firmes internationales font peser sur les pays acquéreurs les contraintes de la transnationalisation, la cohésion du tissu économique se trouvant ainsi remise en cause par la pratique du "package technologique".

Dans les pays exportateurs du pétrole du Golfe, la transnationalisation de leur système productif a été renforcée par le mode d'émergence du surplus et par son affectation dans des projets réalisés par les grands ensembles internationaux. La rente, noeu de l'extension du système productif, est étroitement dépendante de l'insertion dans l'économie mondiale.

Dans le cas des pays arabes dont la base industrielle est quasi inexistante (les pays les moins avancés), la transnationalisation procède par la pénétration de l'initiative étrangère dans les activités primaires ou par les normes de production dans le cas où ces activités sont détenues par le capital public.

Enfin, dans le domaine financier, la forte accumulation de liquidités en devises étrangères et la capacité d'absorption limitée des économies des Etats du Golfe ont obligé ces derniers à devenir des exportateurs de capitaux et à être présents dans les centres de la finance mondiale. La transnationalisation des flux a revêtu diverses formes : institutionnelle, puisque les banques arabes ont commencé à créer un réseau de filiales et de succursales dans les pays étrangers pour trouver des débouchés lucratifs à leurs capitaux publics et privés; opérationnelle, dans la mesure où ces banques ont travaillé de concert avec d'autres pays pour se lancer essentiellement dans les opérations commerciales, en rapide essor, de la région avec le reste du monde. La création de centres offshore avec intégration au marché domestique

(8) Sammak (M.A.), "Mesure quantitative de la dépendance arabe". Revue *Al Mustaqbal Al Arabi*, n° 91, septembre 1986, p. 61.

comme c'est le cas de Bahrein et des Emirats Arabes Unis a constitué aussi un vecteur de mondialisation des flux financiers arabes(9).

Il faut souligner aussi que l'endettement de certaines économies arabes par son poids, sa structure et surtout par les contraintes d'ajustement qu'il impose induit des formes régressives d'insertion dans les mouvements de circulation de capitaux(10).

Il apparait donc que le phénomène de transnationalisation est un processus qui affecte les économies arabes dans plusieurs domaines. Les États ne sont pas en mesure d'infléchir ce processus dont ils ne sont pas les acteurs déterminants. De ce fait, une des fonctions de l'Etat sur le plan national, c'est-à-dire celle de contrôler la reproduction de la formation économique se trouve mise en cause. L'espace international ne peut donc constituer le lieu d'une maîtrise d'une autonomie et d'une stabilité du processus d'accumulation.

II. - L'ESPACE RÉGIONAL : LIEU D'UNE AUTONOMIE COLLECTIVE

Les pratiques étatiques dans le champ économique n'ont pas assuré aux pays arabes la cohérence nécessaire à l'autonomie de leur système productif. L'inadéquation des modes internes de régulation économique, les contraintes externes induites par les phénomènes de transnationalisation apparaissent comme les principaux facteurs de la vulnérabilité des États-Nations arabes. L'expérience historique des économies dominantes dans la maîtrise de la reproduction de leur formation nationale montre que ce processus d'ensemble n'a pu être réalisé que sous certaines conditions déterminées. Les restructurations en cours dans les pays arabes, en favorisant l'insertion dans le système de l'économie mondiale ne semblent pas conduire à la réunion de telles conditions.

L'espace régional apparait, malgré les entraves qu'il a connues dans le passé, le milieu d'action le plus adapté dans le cas des pays arabes, pour que les principes d'autonomie soient construits et que les facteurs de leur efficacité soient en même temps établis.

II.1. - QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE DES PAYS DÉVELOPPÉS

Les réflexions sur les questions du développement utilisent parfois des catégories auxquelles elles prétendent donner un sens indépendamment du contexte historique. L'expression Etat-Nation est ambivalente parce qu'elle désigne des réalités non comparables dans le temps et dans l'espace.

(9) Scharf (T.W.), "Les banques arabes et islamiques : de nouveaux partenaires commerciaux pour les pays en développement". Etude du centre de développement : OCDE, Paris, 1983, p. 183.

(10) Jaidi (L.), "Contraintes externes et choix internes dans l'endettement du monde arabe", in *La crise et l'endettement du Tiers-Monde*. Editions Maghrébines, 1988.

La constitution des Etats-Nations dans les pays développés a été préparée et assurée par une évolution qui s'est amorcée dès la Renaissance aux plans idéologique, social et politique et dans le domaine plus économique. Il est inutile de démontrer que le contraste avec les pays arabes aujourd'hui est net.

Qu'il soit impossible de transposer l'expérience des pays développés n'empêche pas qu'elle ne puisse livrer des enseignements utiles à la compréhension de certains enchaînements nécessaires à la maîtrise de la reproduction des formations nationales. Nous pouvons relever au moins trois types d'enseignements(11).

— Une autonomie d'accumulation interne : la condition de l'autonomie de la dynamique de l'économie nationale a été essentielle dans la formation des Etats-Nations développés. Cette condition est constituée par l'organisation d'un ensemble articulé d'activités engendrant des effets d'entraînement dans l'espace économique interne. Elle réclame donc l'édification des filières d'activités capables d'assurer la modernisation de l'économie. Ces filières sont datées historiquement. Le couple mécanique-chimie a été le noyau de cette dynamique. Il est certain qu'aujourd'hui il n'est plus suffisant à assurer ce rôle.

Les structures désarticulées des économies arabes ne forment pas un milieu favorable à la propagation des effets d'entraînement d'autant plus que la maîtrise de l'autonomie à l'intérieur des frontières nationales devient difficile sinon impossible à concrétiser.

— Une efficacité dans l'intervention de l'Etat : l'autonomie d'accumulation et les effets d'entraînement ne pouvaient être atteints sans que les pouvoirs publics aient à les construire. L'Etat est intervenu en tant qu'entrepreneur, parfois bien au-delà de ce qu'eût exigé la simple défaillance de l'investisseur privé. Il a surtout mis en place des instruments de régulation économique pour maîtriser les relations entre l'espace national et l'espace international. Gestion de la main d'oeuvre, recherche-développement, manipulation du système tarifaire, contrôle de la monnaie et du financement, aménagement du territoire ont été les principaux outils d'intervention dans le champ de l'économie.

Si l'Etat du dix-neuvième siècle intervenait déjà pour aménager et contrôler la reproduction de la formation nationale, son implication est encore plus indispensable dans des pays caractérisés par la désarticulation de leurs structures internes et par la contrainte qu'exerce la transnationalisation sur leur dynamique économique.

Mais on peut se demander si la déperdition d'efficacité des politiques de régulation dans le monde arabe ne peut être corrigée que par une harmonisation de ces instruments dans un cadre plurinational qui serait en même temps le nouveau lieu de la conquête d'une autonomie collective.

(11) De Bernis (G.D.), "De l'existence de points obligés pour une politique développement", *Cahiers ISMEA*, n° 29, février 1983, p. 213.

— La cohérence des systèmes productifs : l'évolution des nations et le développement des systèmes productifs se sont réalisés dans une étroite relation. Bien que les systèmes productifs nationaux ne fussent pas nécessairement délimités dans les frontières territoriales de la nation, la cohésion interne des systèmes était la condition d'une insertion stable et maîtrisée de la nation dans la sphère des relations internationales.

La cohérence de l'appareil de production se repérait à travers justement l'autonomie de leurs procès d'accumulation et l'efficacité des politiques de régulation.

A l'inverse, ce qui caractérise actuellement les pays arabes c'est de n'avoir jamais établi un système productif cohérent du fait de leur intégration soumise à l'espace des économies dominantes.

L'expérience des pays développés permet donc de conclure que la reproduction maîtrisée des formations nationales arabes nécessite de se mettre en mesure de créer et d'articuler les branches constitutives des systèmes productifs au sein d'un espace déterminé qui implique à la fois le dépassement des frontières internes à chaque nation et la reconsidération profonde des relations avec l'extérieur.

Cet enseignement est d'autant plus important que les restructurations économiques actuellement menées dans les pays arabes risquent de fonder leurs économies dans le magma d'un marché mondial animé par des forces et régi par des lois qui ne favorisent pas l'autonomie de l'accumulation.

II.2. — LES RESTRUCTURATIONS DES ÉCONOMIES ARABES : L'OPTION POUR L'ESPACE INTERNATIONAL

Au-delà des diversités que l'on peut observer d'un groupe de pays à un autre, les mesures de libéralisation en cours dans la plupart des économies arabes tendent à adapter ces économies aux règles du jeu du système de l'économie mondiale.

Ce processus de restructuration comporte essentiellement :

— Un désengagement de l'Etat en tant qu'entrepreneur en raison de la réduction des disponibilités financières. Ce désengagement se reflète dans le tassement relatif des investissements. Il prend des formes différentes selon la philosophie économique prédominante dans chaque pays. Ainsi la tendance à la privatisation est plus nettement perceptible dans les pays dits libéraux (Pays du Golfe, Maroc, Tunisie notamment). Par contre dans d'autres pays comme l'Algérie, la "restructuration organique et financière des entreprises publiques" tend à conduire à des normes de fonctionnement et d'appréciation du secteur public basées sur des critères micro-économiques.

— La recherche d'un nouvel équilibre secteur d'Etat/secteur privé national au profit de ce dernier, tendant à consolider la présence du capital privé notamment dans le tissu de la petite et moyenne entreprise et à la création ou au renforcement des sociétés mixtes dans les secteurs lourds.

— Le démantèlement de l'échafaudage protectionniste qui soutenait les activités économiques nationales. Ainsi, moyennant une diminution progressive des tarifs douaniers, la nouvelle politique du commerce extérieur tend vers l'établissement d'un tarif uniforme de 5 % à l'ensemble des importations. Cette politique est en cours d'application au Maroc, en Tunisie, en Egypte et en Mauritanie. Sa finalité est de soumettre l'industrie de ces pays à une concurrence étrangère.

— La libéralisation des circuits de commercialisation et des assouplissements importants du monopole d'Etat sur le commerce extérieur sont poursuivis en Algérie et en Syrie. Par contre, les pays du Golfe, vivant jusqu'à récemment sous un régime de "porte ouverte" tendent à introduire une politique de protection de leur marché intérieur sans remettre en cause fondamentalement l'ouverture sur le marché international.

— La libéralisation des prix, notamment des prix industriels, suite à l'abolition des différentes prérogatives dont disposait l'Etat en ce qui concerne la fixation et le contrôle des prix. Mesure clé du nouveau dispositif économique, la libéralisation des prix constitue la base d'une nouvelle régulation où le libre jeu des forces du marché doit orienter le comportement des agents économiques.

— La neutralité de la politique monétaire, qui réduit le recours par l'Etat aux politiques de gestion de la demande qui ont été jusqu'à présent un support fondamental dans la conduite de la politique économique.

— L'introduction des politiques de taux de change comme nouvel instrument de la gestion des prix relatifs et de l'allocation des ressources économiques.

— L'incitation préférentielle aux exportations par le biais des abattements fiscaux, des ristournes de taux d'intérêt et de la libéralisation totale des droits d'importation pour les inputs intervenant dans la production des marchandises exportées.

L'ensemble des modifications que l'on vient d'évoquer traduit l'existence d'une nouvelle logique organisant le fonctionnement des économies arabes. Il faut cependant souligner que l'on peut observer des différences de degré dans ce processus de dérèglementation mais sa tendance est néanmoins présente dans la plupart de ces économies. Le mode de régulation s'organise largement en fonction de l'ouverture extérieure. Il se fonde sur une conception extrêmement restrictive des avantages comparatifs tendant à valoriser les exportations de biens à fortes doses de ressources naturelles ou de main d'oeuvre.

Une telle voie ne nous paraît pas la plus appropriée pour assurer la reproduction des formations nationales dans des conditions de stabilité et d'équilibre. Aussi est-il légitime de s'interroger sur les potentialités qu'offre la région arabe comme un espace nouveau pour la correction des distorsions structurelles des économies arabes.

II.3. – L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE COMME FACTEUR DE COHÉSION DES SYSTEMES PRODUCTIFS ARABES

L'expérience de l'intégration économique arabe remonte à un peu plus de quatre décennies. Elle se confond avec la création et les vicissitudes de la Ligue arabe. Elle n'a pas pour autant débouché sur la création d'un réseau de solidarités permettant d'atténuer les effets des contraintes externes sur les économies arabes. Une lecture des modes d'intégration poursuivis jusqu'à présent peut permettre de mieux définir les principes requis pour un renouveau de cette pratique.

II.3.1. – Le passé : l'intégration entravée

Trois modes d'intégration ont été pratiqués dans l'aire économique arabe. Plusieurs indicateurs soulignent la faiblesse de leur impact.

Le mode d'intégration par la promotion des échanges

Axé sur la libération du commerce intra-régional de toutes formes de restrictions tarifaires et non tarifaires, il s'est matérialisé dans la conclusion d'une série de conventions :

- La convention inter-arabe sur les échanges commerciaux et le transit datant de 1953 avait établi un régime préférentiel entre les Etats arabes. Malgré son élargissement à plusieurs reprises pour englober un plus grand nombre de produits exonérés de droits de douanes, son efficacité est restée médiocre.

- La convention du marché commun arabe de 1964 n'a créé en fait qu'une zone de libre échange limitée à quelques pays. Sa carence s'est reflétée dans l'inorganisation des mouvements de facteurs pourtant prévus par la convention, dans le report continu de l'application d'un tarif extérieur commun et surtout dans la non évocation de la coordination des politiques économiques et financières.

— La convention sur les facilités et le développement des échanges inter-arabes de 1982. Elle a constitué un progrès sur plusieurs points par rapport aux conventions précédentes : liens entre libéralisation des échanges et mutation des structures productives, définition de la règle d'origine, facilités de financement etc. Mais cette convention n'a jamais fait l'objet d'une application, le nombre de pays arabes qui y ont adhéré étant insuffisant⁽¹²⁾.

Les données statistiques sur le commerce intra-régional arabe indiquent le peu d'effet de ces conventions. La proportion de ce commerce dans l'ensemble des échanges extérieurs arabes tend même à diminuer : il est passé de 8,3 en 1975 à 7 % en 1984 comme l'indique le tableau 2.

Le taux d'évolution des échanges inter-arabes a baissé de 18,3 % en moyenne annuelle dans la période 1975-1980 à un taux négatif de - 7 %

(12) Groupe de chercheurs : "Le commerce inter-arabe" in *Sh'oun Arabbiya*, Juin 1987, n° 50, p. 31.

Tableau 2
Données sur le commerce inter-arabe

	1975-1980	1980-1984	1975-1984
- Taux de croissance annuel du commerce inter-arabe	18,7	-7,0	6,5
- Taux de croissance annuel du commerce extérieur arabe	23,7	-7,4	8,9
- Rapport commerce inter-arabe/ commerce extérieur	8,4 (1975)	6,9 (1980)	7,0 (1984)
- Rapport du commerce inter-arabe/PIB	3,4 (1975)	2,9 (1980)	2,3 (1984)

Source : Sh'oun Arabiyya n° 50, juin 1987, p. 31, *op. cit.*

entre 1980 et 1984. Le mouvement des échanges a été en deçà de la progression du PIB puisque le rapport du commerce inter-arabe au PIB a régressé de 3,4 % à 2,3 % entre les deux périodes.

Les facteurs explicatifs du rétrécissement de la sphère des échanges inter-arabes sont multiples : configuration concurrentielle des systèmes productifs arabes les uns par rapport aux autres, rigidité de l'offre de produits exportables, inappropriation de l'infrastructure de communication, insuffisance des structures de financement, entraves administratives et douanières, préférence pour les échanges bilatéraux et enfin sensibilité des échanges au climat politique.

Le mode d'intégration par la création des entreprises conjointes

L'approche de l'intégration par la création des entreprises conjointes arabes se voulait plus dynamisante que l'approche par les échanges parce qu'elle était supposée être créatrice de complémentarité entre les pays exportateurs de capitaux et ceux ayant des besoins de financement. La motivation profonde de ces entreprises se trouve dans le souci des pays pétroliers de transformer en capital productif, des avoirs au départ purement monétaires. Disposant d'une grande masse de capitaux, les Etats de ces pays se sont transformés en opérateurs dans le domaine des investissements directs. Ils ont cherché des formes d'association avec des capitaux privés et publics, arabes et étrangers(13).

Il est difficile de donner une idée exacte du nombre de projets réalisés. Les dernières estimations évaluent leur nombre à 830 entreprises conjointes arabo-arabes et arabo-internationales pour un capital social global de 35,7 milliards de dollars.

Dans cet ensemble, le nombre d'entreprises arabo-internationales représente la majorité avec 59,8 % du total, et parmi les entreprises conjointes

(13) Ryex (J.F.), "Les cadres juridiques de la coopération financière et industrielle inter-arabe : de la coordination à la hiérarchie des normes". CRESEM-CNRS, Colloque Hammamet, p. 8.

Tableau 3
Répartition des projets arabes communs (en millions de dollars)

Nature des projets	Projets arabo-arabes		Projets arabes internationaux	
	Nombre	Capital	Nombre	Capital
Industrie d'extraction	35	1 611	47	523
Industrie de transformation	94	4 758	98	6 206
Agriculture	35	2 000	34	326
Finances	123	8 267	155	6 275
Tourisme et Hôtellerie	31	550	29	494
Transport et communication	28	3 419	18	186
Construction et T.P.	25	552	32	138
Services	20	223	26	200
Total	391	21 380	439	14 348

Source : Ligue Arabe.

arabo-arabes 54 % ont été réalisées sur une base bilatérale. Quant à la répartition sectorielle, le secteur financier occupe la première place avec 39,5 % du nombre d'entreprises, suivi du secteur des services (hôtellerie, tourisme, transport etc.) avec 25 %, l'industrie de transformation n'étant qu'au troisième rang avec 23,1 % du total des entreprises (cf. tableau 3).

Il apparaît donc que le mode d'intégration par la création des entreprises arabes conjointes a servi d'instrument de délocalisation de certaines activités des pays développés vers les pays arabes, et qu'un nombre appréciable de ces entreprises a été créé en dehors des institutions ou des organisations arabes communes. L'implantation sectorielle de ces projets révèle aussi la prédominance de la conjoncture et du rendement sur la vision stratégique. l'absence de coordination dans la conduite de ce mode d'intégration a débouché sur un gaspillage de ressources par la réalisation de projets similaires et concurrentiels(14).

Le mode d'intégration par la coopération financière

La coopération financière arabe s'est caractérisée par la signature de plusieurs conventions et la création d'un nombre non négligeable d'institutions financières communes. Elle a cependant été contrariée par la faiblesse des marchés financiers et monétaires arabes et par les contrastes des politiques de taux de changes, du commerce extérieur et de la politique monétaire.

(14) Messaoud (J.), "Les projets arabes communs" in *Al Mustaqbal Al Arabi*, n° 103, septembre 1987, p. 26.

Cette expérience a révélé que la mise en place d'un espace financier régional n'est possible que si elle s'intègre dans une stratégie de construction d'un espace économique et de restructuration des différentes économies nationales fondée sur le développement global de la région. Ceci exige la réévaluation de la coopération financière qui doit s'accompagner d'une volonté de désengagement des contraintes de l'économie mondiale.

II.3.2. - L'avenir : pour un renouveau de la pratique de l'intégration

Un certain nombre de principes paraissent fondamentaux à définir pour concevoir une nouvelle finalité et une nouvelle pratique de l'intégration :

1) Le choix d'un régime plurinational d'accumulation

Le système de l'économie mondiale est entré depuis le début des années soixante-dix dans un processus de mutations en profondeur. Après les chocs qui ont affecté la fixation des parités, le prix de l'énergie, le commerce des produits manufacturés et les marchés financiers, des changements qualitatifs sont en train de modifier les relations économiques internationales.

Dans ce processus, la nation comme espace économique d'accumulation autonome est en voie de dépassement. Certes les frontières expriment une traduction juridique et politique de la nation mais les délimitations qui bornent les espaces économiques ont une configuration plus diffuse.

Le choix d'un régime d'accumulation régional ou plurinational s'impose aux pays arabes pour deux raisons fondamentales :

- L'économie mondiale ne peut leur permettre, dans ses structures actuelles, d'atteindre un état de cohésion efficient par une optimisation des ressources dans un cadre de libre-échange.

- Le libéralisme dans une situation d'inégale répartition de la puissance tend à assimiler l'interdépendance mondiale à des phénomènes de pouvoir et de domination politique. Les relations économiques internationales, malgré leur changement de formes, continuent d'être le vecteur d'une asymétrie et d'une dépendance.

Le régime d'accumulation pluri-national peut se définir comme une configuration des espaces économiques et de leur connexion fondées sur l'existence de complémentarités garantissant la progressivité et la stabilité de l'accumulation⁽¹⁵⁾.

Pour qu'il se développe, ce régime doit reposer sur l'intervention de l'Etat capable d'impulser une logique nouvelle, imposant un changement des formes antérieures de la régulation en ouvrant de nouvelles perspectives à l'utilisation des ressources productives.

Dans le cadre de ce régime, les Etats arabes, par la coordination de leurs politiques de développement doivent opérer comme des agents domi-

(15) Mistral (J.), "Régime international et trajectoires nationales", in *Capitalisme fin de siècle*. PUF, 1986, p. 167.

nants dans l'articulation des espaces économiques. Les institutions pluri-nationales intervenant comme des lieux d'arbitrage cristallisant les attitudes collectives et résolvant les contradictions.

Ainsi, le régime pluri-national d'accumulation est un mode de transformation des relations économiques à l'échelle arabe qui permettrait leur approfondissement en développant leurs complémentarités potentielles.

La finalité de ce régime est de créer un espace commun de développement, c'est-à-dire une aire stratégique nécessaire pour établir un lien entre les possibilités qu'offre une action collective en vue de rompre l'hégémonie qu'exerce le système mondial sur les économies de petites dimensions. Cet espace commun serait le lieu où pourrait naître une réelle souveraineté économique fondée sur l'interdépendance intra-régionale arabe.

2) *L'articulation du politique et de l'économique*

Le dilemme du politique d'abord ou de l'économique d'abord est le type même de faux problème. Le politique d'abord est certes une approche d'apparence simple et séduisante, mais elle est en fait utopique et dangereuse.

La voie politique aboutit à une impasse pour deux raisons essentielles. Elle exige un abandon total de souveraineté et elle n'écarte pas les risques d'un pouvoir supra-national hégémonique.

Certes la doctrine de souveraineté absolue a ses limites ne serait-ce que parce que les Etats dominés n'ont plus d'autres choix, pour défendre leurs intérêts, que de renforcer leur coopération. C'est en ce sens que la solidarité économique est une condition de la réalisation de la souveraineté par l'interdépendance.

De même le risque de transfert de pouvoirs à des institutions supra-nationales assujetties aux méandres de la géopolitique ou sources d'abus technocratiques a renforcé les résistances à la consolidation de ces institutions.

Mais d'un autre côté, la solution économique est insuffisante. Elle est évidente ne serait-ce que parce que les Etats-Nations ont toujours à faire triompher l'intérêt national au détriment d'intérêts collectifs. Toutefois, les réalisations économiques communes créent une solidarité de fait à la condition qu'elles n'accroissent pas les déséquilibres entre les pays concernés(16).

La politique et l'économique se trouvent donc intimement liés. Il serait vain de revendiquer une "neutralité" dans l'action économique commune comme le réclamait le sommet arabe de Amman.

3) *L'harmonisation des politiques économiques*

La recherche d'une harmonisation des politiques de régulation paraît la voie la plus indiquée pour la mise en place d'une aire économique solidaire arabe. Elle serait aussi l'instrument le plus indiqué pour impulser une coordination des politiques de développement dans la région.

(16) Marchal (A.), *L'Europe solidaire*. Editions Cujas, 1974, p. 220.

En effet, un système de planification étendu à tous les pays concernés n'est ni désirable ni viable. Le caractère encore prioritairement national des activités économiques est largement prédominant; de plus, un système institutionnel pluri-national qui encadrerait des choix à long terme et assurerait leur conduite se heurterait non seulement à des résistances politiques mais pourrait être à l'origine de distorsions et de rigidités. Même une coordination des plans nationaux existant ou en préparation, pour ensuite obtenir un plan arabe, rencontrerait de sérieux obstacles : elle supposerait que tous les pays arabes acceptent d'établir des plans dans une conjoncture où cette procédure semble perdre de son attrait, elle ne prendrait pas en vue un véritable objectif arabe mais une totalité d'objectifs nationaux parfois incompatibles sans qu'une procédure ne soit prévue pour arbitrer les divergences, elle pousserait à des surenchères, sans moyens réels, qui pourraient aboutir à une utopie décevante.

Par ailleurs, la coordination partielle par secteurs rencontre très rapidement des limites et ce pour plusieurs considérations : les institutions sectorielles n'ont que des pouvoirs d'intervention très réduits, les Etats restent maîtres de leur politique de production, d'échange et de réglementation; un secteur n'est pas isolé du reste de l'économie et ne peut que subir le contre-coup d'une politique extérieure qui lui échappe; il est impossible d'intégrer ultérieurement un ensemble de secteurs sans avoir, au préalable, résolu le problème de l'harmonisation des politiques de régulation.

En conséquence, cette harmonisation est le noeud de toute démarche d'intégration rationnelle et réaliste. La refuser c'est, en somme, réduire l'espace arabe à n'être qu'un simple marché commercial dans lequel jouerait un libre-échange fictif par opposition à un complexe économique-politique structuré et aménagé en vue d'éviter les effets de domination et d'inégalités internes à la région. En sus, réaliser des progrès dans le sens de la libéralisation des échanges intra-arabes suppose que des progrès parallèles soient accomplis sur le plan des politiques de régulation communes.

La finalité première de cette harmonisation est de réduire les distorsions au sein de la région et de permettre en même temps de définir ses rapports avec l'extérieur. Son champ devrait s'étendre à la monnaie, aux finances, au commerce et aux taux de change. Elle agirait, par ce biais, sur les structures et le comportement des agents économiques. Harmoniser ne signifie pas pour autant une unification des politiques économiques, c'est tendre tout simplement à modifier les situations en vue d'obtenir une similitude d'effets propre à atténuer la vulnérabilité externe et à créer une zone de solidarité d'intérêts(17).

4) La complémentarité entre la coopération sub-régionale et la coopération panarabe

Le paramètre de la contiguïté géographique peut renforcer la solidarité sub-régionale. Celle-ci a un atout fondamental, celui de sa capacité à sur-

(17) Bye (M.), *Les problèmes économiques européens*. Editions Cujas, 1970, p. 199.

monter les contraintes qui se dressent devant une action unitaire plus large s'étendant à toute la région arabe.

La coopération sub-régionale entre des entités plus homogènes est plus simple à gérer tout en étant apte à créer une dynamique plus globale. Les deux formes de coopération peuvent, en effet, se compléter dans le cadre des structures de concertation instaurées par les institutions arabes communes.

5) *L'intégration comme moyen*

Un projet d'intégration n'est pas une fin en soi. Il doit s'accompagner de changements structurels. Le monde arabe a besoin de régénérer et de renouveler son idéologie unitaire par le dépassement des systèmes d'idées clos et dogmatiques qui ont trop longtemps marqué la réflexion sur son entité et son devenir. C'est en ce sens que plus de réalisme économique ne peut que corriger les déviations d'une vision politique irrationnelle.

Définir les rapports de l'Etat à la société, réviser les pratiques du développement, résoudre les contradictions entre tradition et modernité semblent être les idées forces de ce renouvellement.

Il n'y a pas de démarche unitaire viable et acceptable si elle ne respecte pas les diversités existantes. L'unité implique le respect de ces différences. On ne saurait évacuer l'empreinte de l'histoire et ses trajectoires sensiblement différenciées, les spécificités culturelles et leur sensibilité. La possibilité même de construction de l'unité arabe réside dans la reconnaissance de ces faits nationaux réels et simultanément de leur compatibilité avec un projet unitaire.

Campé dans le monde des sentiments, le projet unitaire risquerait de s'enliser dans l'utopie. Aussi, la rationalité s'impose-t-elle dans la pensée et l'action. La voie de l'intégration économique peut impulser une dynamique unitaire à la condition qu'elle ne se limite pas à une simple formule incantatoire. Plus que jamais elle répond à une nécessité. Les mutations de l'économie mondiale mettent en jeu des rapports de forces et des évolutions qu'il n'est plus possible de maîtriser dans l'espace national. Les différents régimes d'accumulation poursuivis jusqu'à présent dans le monde arabe ont été confrontés à l'inadéquation des pratiques étatiques de la régulation économique. Le futur de ces économies dépend de la capacité des Etats à promouvoir un régime pluri-national d'accumulation, la cohérence des systèmes productifs ne pouvant être établie que dans un cadre spatial régional.